



Afin de **promouvoir l'art dans la ville** et de **favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre**, la Ville de Montpellier met à disposition la Galerie Saint Ravy, salle d'exposition dédiée aux plasticiens développant leur expression artistique dans l'agglomération montpellieraine.

Située en plein cœur de l'écusson, son architecture moyenâgeuse et ses larges baies vitrées ouvertes sur la place Saint Ravy offrent un cadre exceptionnel, très apprécié par le public. Hors de toute vocation commerciale, la Galerie Saint Ravy s'impose comme une pépinière de talents, un lieu propice aux rencontres, à la découverte et au partage d'énergies créatrices.

Pour tout renseignement : 04 67 34 88 21
stravy-montpellier@wanadoo.fr

Appel à candidature 2011

Galerie Saint Ravy

www.montpellier.fr



M

Montpellier *mille et une vies*

Appel à candidature 2011

Principes de la sélection

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes plasticiens, seuls ou en collectifs, ainsi qu'aux associations culturelles de Montpellier et de son agglomération.

Pour pouvoir exposer au sein de la Galerie Saint Ravy, le(s) plasticien(s) ou l'association porteur(s) / porteuse(s) de projet doit présenter un dossier, selon les prérogatives explicitées dans ce présent document.

Ce dossier sera soumis à une commission, désignée par M. Michaël DELAFOSSE, Adjoint au Maire délégué à la Culture et composée de membres de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville de Montpellier ainsi que d'experts indépendants invités. Les critères de la sélection sont les suivants :

- La recherche esthétique,
- La diversité des expressions artistiques,
- Le soin apporté à la présentation des œuvres,
- La motivation.

Les dossiers non conformes ne seront pas présentés à la commission de sélection.

Les résultats de cette sélection seront donnés à l'ensemble des participants par courrier dans le courant du mois d'octobre 2010.

La Galerie Saint Ravy accueillant de multiples manifestations municipales, des dates d'expositions seront proposées aux participants sélectionnés par la responsable du lieu et accordées en bonne entente, dans la mesure des possibilités du calendrier.

Conditions générales d'utilisation de la Galerie Saint Ravy

- La Galerie Saint Ravy est **gratuitement mise à la disposition** des artistes plasticiens ou des associations sélectionnés par la commission organisée par le Ville de Montpellier, pour une durée de deux semaines au maximum. Une convention d'engagement entre l'artiste ou l'association et la Ville sera proposée.
- Le gardiennage de l'exposition, son montage et démontage l'assurance des œuvres ainsi que la communication sont à la charge de l'exposant (après visa de la Direction de la Culture et du Patrimoine).

- **La vente des œuvres est strictement interdite au sein de la galerie**: aucune liste ni étiquetage comportant le prix des œuvres n'y seront tolérés, sous peine de fermeture immédiate de l'exposition.

Constitution du dossier de candidature (pour une exposition individuelle ou collective)

Ce dossier se présente obligatoirement en **format A4 relié** et comporte :

- 1 lettre de motivation concernant la démarche artistique globale de chaque artiste et/ou 1 note explicative synthétique sur le projet artistique présenté
- 1 curriculum vitae axé sur le parcours artistique de chaque artiste ;

-10 à 15 reproductions des œuvres qui seront présentées, précisant pour chacune le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique et le format en légende, accrochées solidement dans le dossier ou imprimées numériquement* ;

- 1 attestation de domiciliation dans l'agglomération de Montpellier pour chaque artiste (copie d'un document officiel de moins de trois mois ou déclaration d'hébergement sur l'honneur par un tiers, datée et signée).

- Le bordereau d'acceptation du règlement ci-joint dûment rempli et signé.

Document demandé en sus s'il s'agit d'une association :

- 1 copie des statuts de l'association et de l'extrait de parution au Journal Officiel (ou récépissé de déclaration en cours)

ATTENTION : Les cd Rom, cd audio, dvd, cassettes vidéo ne seront pas acceptés en tant que dossier de candidature. Si les éléments vidéos ou numériques représentent tout ou partie des œuvres de l'exposition proposée, joindre des images capturées sur écran dans le dossier de candidature sur papier, accompagné du ou des documents numériques ou analogiques, dûment étiqueté(s) sur l'emballage comme sur le support.

Où déposer son dossier ?

Galerie Saint Ravy (bureau)

Entrée par la rue Joubert - 34000 Montpellier

Dépôt en main propre UNIQUEMENT entre le mardi 5 octobre et le samedi 9 octobre 2010 inclus, de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Les artistes non sélectionnés pourront récupérer leur dossier à partir du 15 novembre et jusqu'au 17 décembre 2010 auprès de la Direction de la Culture et du Patrimoine (Maison de la démocratie, 16 rue de la république, 9h-12h / 14h-17h). Aucun dossier ne pourra être renvoyé par la poste. Passé le délai indiqué, aucun dossier ne sera conservé.

www.montpellier.fr

Bordereau à découper et à joindre au dossier de candidature

Je soussigné

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'appel à candidature pour exposer à la Galerie Saint Ravy en 2011 et en accepter toutes les conditions.

Fait à Le

Signature